



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03527

Numéro SIREN : 498 908 961

Nom ou dénomination : SAS 48 HENRI LEGAY

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2013 sous le numéro de dépôt A2013/025564



4401755

Dénomination : SAS 48 HENRI LEGAY
Adresse : 48 rue Henri Legay 69100 Villeurbanne -FRANCE-
n° de gestion : 2007B03527
n° d'identification : 498 908 961
n° de dépôt : A2013/025564
Date du dépôt : 23/10/2013

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire



4401755

48 HENRI LEGAY
Société par actions simplifiée au capital de 18 500 euros
Siège social : 48, rue Henri Legay (69100) VILLEURBANNE
498 908 961 RCS LYON

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUIN 2013**

L'an deux mille treize,

Le six juin,

A seize heures,

Les associés de la société 48 HENRI LEGAY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Cabinet NICOL FIDEUROPE sis 7 rue Grôlée (69002) LYON, sur convocation faite par lettre simple adressée le 22 mai 2013 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre de LOITIERE, en sa qualité de Président de la Société.

Maître Xavier DEQUIDT est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3700..... actions sur les 3700 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2012,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Il informe en outre l'Assemblée de la démission de Monsieur Roland BARDIN de ses fonctions de Directeur Général de la société, à compter du 8 avril 2013.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté la démission de Monsieur Jean-Pierre CONSTANT, Commissaire aux comptes titulaire, qui prend effet ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes, à compter de ce jour :

Le Cabinet Jean-Pierre CONSTANT, domicilié 139, rue Vendôme (69477) LYON Cedex 06,

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifiés conformes par le Président
M. Pierre de LOITIERE-

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a vertical line and a small hook at the bottom.